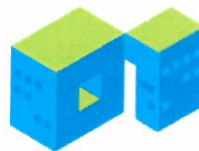


CONSEIL SUPERIEUR DE LA
CONSTRUCTION
ET DE L'EFFICACITE
ENERGETIQUE



Plan Transition Numérique
dans le Bâtiment

Paris, le 16 SEP. 2015

Monsieur Xavier PICAN
Cabinet Lefèvre Pelletier &
Associés

Monsieur,

Le contexte de la transition énergétique et de l'économie immatérielle place le bâtiment au carrefour de nombreux défis pour répondre aux enjeux de la qualité de la construction, de la révolution numérique et de la croissance verte.

Dans ce cadre, Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité a annoncé lors du conseil des Ministres du 10 décembre 2014 la mobilisation de 20 millions d'euros pour appuyer le développement et l'essor du numérique dans la filière du bâtiment au travers du lancement d'un Plan Transition numérique dans le bâtiment.

Le Plan Transition numérique dans le bâtiment, dont la présidence a été confiée à Bertrand Delcambre, vise à répondre à trois objectifs :

- expérimenter, capitaliser, convaincre et donner envie de s'approprier le numérique dans le quotidien de l'acte de construire ;
- permettre la montée en compétences des professionnels du bâtiment autour du numérique et le développement d'outils numériques adaptés à tous les chantiers
- développer un écosystème numérique de confiance en encourageant les travaux de normalisation et permettre ainsi l'interopérabilité des outils et logiciels.

La feuille de route du plan, élaborée avec les professionnels, recense les actions opérationnelles destinées à entraîner la filière vers un usage massif du numérique dans l'acte de construire, de rénover et gérer les bâtiments.

Il est toutefois essentiel de conduire les actions opérationnelles du plan en lien avec une réflexion portant sur les implications juridiques de l'entrée du bâtiment dans l'ère du numérique.

Nous souhaitons donc vous confier une mission d'analyse et de propositions portant sur les implications juridiques liées au développement, à la généralisation des outils numériques appliqués à la construction ou la rénovation du bâtiment ou à ses usages. La mission ciblera

les spécificités liées au secteur de la construction et de l'habitation en écartant les questions par ailleurs abordées dans d'autres champs recourant à la dématérialisation.

L'usage des outils numériques dans la filière du bâtiment pose des questions au regard des thématiques relevant spécialement du droit d'auteur, de la responsabilité des acteurs, des règles contractuelles et du traitement et de l'exploitation des données par rapport à la loi informatique et libertés. Le plan porte notamment le développement de deux dimensions phares que sont la généralisation du recours à la maquette numérique pour tous et la mise en œuvre du carnet numérique de suivi et d'entretien du logement instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

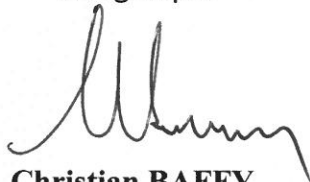
Vous pourrez notamment mener une analyse des pratiques juridiques déjà appliquées dans les pays de l'Union Européenne déployant une stratégie de développement du numérique dans le bâtiment afin de disposer d'un bilan de ces premiers retours d'expériences pour évaluer comment le droit a pu nécessiter des ajustements et modifier les relations entre les différents acteurs de l'acte de construire, poser de nouvelles relations contractuelles et garantir le respect de la propriété intellectuelle de chacun. Le numérique étant un outil induisant de nouvelles manières de travailler, il sera nécessaire de mesurer l'impact des changements contractuels et de dresser un panorama des premières pratiques juridiques mises en œuvre sur le terrain.

Vois travaux seront notamment valorisés dans le cadre du Plan Transition numérique dans le bâtiment.

Vous pourrez conduire votre mission en réalisant les auditions nécessaires et constituant un groupe de travail opportun en associant largement les acteurs concernés qu'ils soient de la sphère publique, économique, technique, associative ou d'usagers.

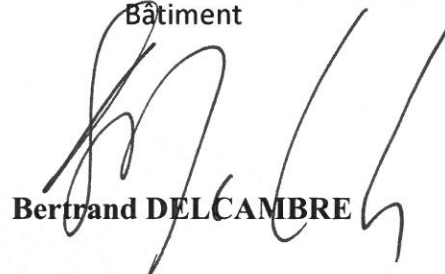
Vous nous remettrez un rapport d'étape et le présenterez devant le conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique du 3 décembre 2015 avant remise d'un rapport définitif pour fin janvier 2016.

Le Président
du Conseil Supérieur de la
Construction et de l'Efficacité
Énergétique



Christian BAFFY

Président
du Plan de Transition
Numérique dans le
Bâtiment



Bertrand DELCAMBRE